



Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 20 août 2015

**LES TROIS JUGES DE LA CHAMBRE D'APPEL DESIGNES POUR CONNAITRE
DE LA REVISION DE LA SENTENCE :**

**Mme La Juge Silvia FERNANDEZ de GURMENDI, Juge Président,
Monsieur Le Juge Howard MORRISON
Monsieur Le Juge Piotr HOFMANSKI**

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
*c. THOMAS LUBANGA DYILO***

Public

**Procuration aux fins de la représentation de l'équipe V02
à l'audience du 21 août 2015**

Origine : Equipe V02 de Représentants Légalx de Victimes

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda
M. James Stewart

Le conseil de la Défense

Me Catherine Mabilie
Me Jean-Marie Biju-Duval

**Les représentants légaux des victimes
V01**

Me Frank Mulenda
Me Luc Walley

**Les représentants légaux des victimes
V02**

Me Carine Bapita Buyangandu
Me Paul Kabongo Tshibangu
Me Joseph Keta Orwinyo

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Mme Paolina Massidda

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

Autres

La Présidence

**Procuration aux fins de la représentation de l'équipe V02
à l'audience du 21 août 2015**

Considérant le jugement de culpabilité rendu le 14 mars 2014 ¹ et la décision portant sentence rendue le 10 juillet 2012 par la Chambre de première instance I ² ;

Considérant que tant le jugement de culpabilité que la décision portant sentence ont été confirmés par la Chambre d'appel ;

Considérant l'ordonnance des juges programmant une audience pour le vendredi 21 août 2015 à La Haye, Pays-Bas, aux fins de la révision éventuelle de la sentence prononcée et confirmée contre Thomas Lubanga Dyilo par la Chambre de première instance II ³ ;

Mes Carine Bapita Buyangandu, Joseph Keta Orwinyo et Paul Kabongo Tshibangu, représentants légaux membres de l'équipe V02, soumettent respectueusement aux trois juges du panel de la Chambre d'appel qu'ils sont indisponibles pour ladite audience ;

Les requérants donnent en conséquence mandat à Me Luc Walley, représentant légal de victimes, membre de l'équipe V01, aux fins de la représentation de leur équipe ensemble avec leur case manager à l'audience de ce jour.

Fait le 20/08/2015,

À Kinshasa, République Démocratique du Congo



Paul Kabongo Tshibangu



Carine Bapita Buyangandu



Joseph Keta Orwinyo

Représentants légaux de victimes

¹ ICC-01/04-01/06-2842.

² ICC-01/04-01/06-2901.

³ ICC-01/04-01/06-3164.